

NOTICE D'INFORMATION SUR LE REFERENCEMENT DES PARTENAIRES

Date de dernière mise à jour : 1^{er} avril 2019

La Plateforme Tangata (telle que définie au sein des CGU) met en relation des consommateurs en situation de handicap et leurs aidants (ci-après les « **Utilisateurs** ») avec des associations et entreprises (ci-après les « **Partenaires** ») proposant des activités, produits, services ou informations adaptés aux situations de handicap des Utilisateurs.

Cette notice présente les règles de référencement des activités et services des Partenaires de la Plateforme Tangata et détaille leurs critères de classement.

Cette notice présente également les critères de modération et de publication des avis et notations sur la Plateforme Tangata.

1. PERSONNES AUTORISEES A DEPOSER UNE OFFRE SUR TANGATA

Les activités et services proposés sur la Plateforme Tangata sont sélectionnés par l'équipe Tangata en fonction de leur pertinence vis-à-vis des Utilisateurs.

Les Partenaires sont des professionnels appartenant à des associations ou à des entreprises immatriculées en France.

Avant de pouvoir mettre en ligne leurs services et activités sur la Plateforme Tangata, les Partenaires doivent signer un contrat de partenariat et faire l'objet d'une vérification comme décrit ci-après à l'article 4.

2. DESCRIPTION DU SERVICE DE MISE EN RELATION ET DU PRIX ASSOCIE

Via la Plateforme Tangata, l'Utilisateur aura accès aux informations ci-dessous pour chaque activité ou service :

- Le nom de l'activité et / ou du service ;
- Une description sommaire de l'activité ou du service ;
- Une photo (si existante) ;
- Le lieu (notamment pour les activités) ;
- Le prix indicatif (lorsque disponible) ;
- Les informations liées à l'accessibilité du lieu sur place (données générées par l'association Jaccede : <https://www.jaccede.com/en/>) ;
- Des indications pour se rendre et se garer sur le lieu de l'activité ou du service (si disponibles) ;
- La note moyenne de l'activité ou du service (si la prestation a déjà fait l'objet d'une notation) ;
- Des avis de la communauté (si l'activité ou le service a déjà fait l'objet d'un dépôt d'avis) ; et
- Des recommandations de services pouvant être associés à l'activité sélectionnée, conformément à vos critères de recherche.

L'ensemble des informations affichées sur les pages de présentation des activités et des services sont renseignées avec l'aide des Partenaires de Tangata. Les Partenaires peuvent modifier ces informations sur simple demande auprès de l'équipe Tangata.

L'Utilisateur, s'il est intéressé par un service et / ou une activité, peut :

- cliquer sur un lien renvoyant vers le site du Partenaire pour finaliser sa réservation et payer en ligne (si le Partenaire dispose d'un module de paiement sur son site internet) ; ou
- compléter un formulaire de contact pour être recontacté par le Partenaire. Dans ce dernier cas, la Plateforme Tangata enverra les informations complétées dans le formulaire au Partenaire pour qu'il prenne directement contact avec l'Utilisateur en vue de finaliser la réservation.

Les prix affichés sur la Plateforme Tangata sont donnés à titre indicatif et tiennent compte des informations communiquées par le Partenaire.

3. CRITERES DE CLASSEMENT DE LA PRESTATION REFERENCEE

Au niveau de la Plateforme Tangata, par défaut, les activités et les services sont classés par ordre chronologique : la dernière activité ou le service publié(e) dans une catégorie apparaîtra en premier dans la page de résultats des activités ou des services.

L'objectif premier de la Plateforme Tangata est de proposer en toute transparence l'ensemble des activités/services disponibles par l'ensemble des Partenaires.

L'Utilisateur a la possibilité d'appliquer des filtres en fonction de ses besoins et de trier les résultats en fonction de divers critères. Les résultats affichés sont, par conséquent, affichés en fonction des filtres et par date de publication.

Le classement des activités et des services n'est influencé par aucune commission ou contrepartie financière de la part des Partenaires. Aucune exclusivité n'est réservée à un Partenaire.

4. CRITERES DE REFERENCEMENT ET DE DEFERENCEMENT

Les Partenaires sont soumis à des vérifications préalables et manuelles par l'équipe Tangata avant d'être référencés sur la Plateforme Tangata.

Les vérifications portent sur :

- L'identité du Partenaire (date de création, identité des fondateurs, capital, siège social) ;
- Des références par rapport à leurs principaux clients et partenaires ;
- Leur politique relative à la collecte et au traitement de données personnelles (conformément au Règlement n°2016/679 et la loi Informatique et Libertés n°78-17, telle que modifiée) ;

L'équipe Tangata se réserve le droit de déréférencer un Partenaire de la Plateforme Tangata si celui-ci ne respecte pas les obligations stipulées dans le contrat de partenariat.

Par ailleurs, le Partenaire est tenu de mettre à la disposition de Tangata certains documents afin d'attester des qualités auxquelles il prétend.